



Sherbrooke, le 1 mars 2021

M. Lionel Carmant
Ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux

Édifice Catherine-de-Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 15^{ième} étage
Québec (Québec), G1S 2M1
Ministre.delegue@msss.gouv.qc.ca

Objet : PSOC / Gestion des surplus non affectés pour l'année 2020-2021

Monsieur le Ministre,

Comme vous le savez, l'année 2020-2021 s'est déroulée de façon imprévisible. Pour des milliers d'organismes communautaires autonomes œuvrant en santé et services sociaux, la situation financière a été tributaire d'un grand nombre d'imprévus. La Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires (CTROC) souhaite attirer votre attention sur les impacts de cette crise exceptionnelle quant à la gestion des surplus financiers non affectés.

Dès le confinement en mars 2020, des organismes ont craint, avec raison, de perdre des levées de fonds et du financement liés à la réalisation de projets¹, et ils ont opté pour une gestion serrée des budgets, évitant ainsi les déficits. Les fonds d'urgence publics et privés ont compensé en partie les revenus perdus, mais selon des délais qui n'ont **pas permis de réels ajustements budgétaires**. Chez plusieurs, ces revenus n'ont pas encore été dépensés.

Les organismes ont également dû faire face à des changements rapides dans leurs dépenses. **Pour des milliers de groupes œuvrant en milieu de vie, il y a eu d'importantes baisses de coûts pour cause de fermetures liées aux règles sanitaires.** Les conseils d'administration ont également dû conjuguer avec des changements dans les ressources humaines (congrés de maladie, départs, pénurie de personnel disponible même si volonté d'embauche, etc.), ce qui a aussi causé des surplus financiers.

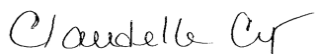
¹ Outre le financement à la mission, les revenus des organismes sont en grande proportion liés à des projets financés par des institutions privées et publiques.

Toutefois, conformément à l'alinéa d) de l'article 4.1.2 de la *Convention de soutien financier dans le cadre du financement à la mission globale des organismes communautaires œuvrant en santé et services sociaux*, les organismes qui présentent un excédent financier **accumulé non affecté supérieur à 25% de leurs dépenses annuelles** doivent rendre compte de cette situation aux CISSS ou CIUSSS de leur région.

Étant donné la baisse des dépenses en raison de la crise, des milliers d'organismes se retrouvent avec un surplus non affecté dépassant 25% de leurs dépenses annuelles. Pour éviter que tous ces groupes se trouvent inutilement en suivi de gestion, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a invité les établissements à gérer ces situations avec souplesse, ce que nous apprécions. Mais il a aussi demandé aux organismes de produire un **plan d'utilisation des montants excédentaires**. Aujourd'hui, les membres de la CTROC vous demandent de retirer cette exigence, qui correspond à peu de choses près à une affectation.

Les difficultés liées aux exercices de planification financière restent élevées en ce moment. Le plan d'utilisation oblige les organismes à réfléchir de façon précipitée à l'attribution de ces surplus (d'ici le 31 mars pour la majorité). Dans un contexte à haut risque de changement, surtout en cas de troisième vague, la CTROC sollicite donc votre collaboration afin que **l'article 4.1.2 de la convention ne soit pas appliquée pour l'année financière 2020-2021**. Le retrait de cette exigence permettra aux organismes de mieux planifier l'après-crise et de s'ajuster aux besoins des populations qu'ils desservent dans les mois à venir.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.



Claudelle Cyr, présidente

Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires

En copie conforme :

M. Christian Dubé, Ministre de la Santé et des Services sociaux

Mme. Sonia Lebel, Ministre responsable de l'Administration gouvernementale
Présidente du Conseil du trésor

Mme Chantal Maltais, sous-ministre adjointe
Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés

Mme Marylaine Chaussé,
Direction des services sociaux généraux et des activités communautaires

Mme Mercédez Roberge
Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles